



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 7 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
30 novembre 2021

Date d'affichage
30 novembre 2021

Délibération n°
2021-73

Objet de la délibération
*Service de l'urbanisme –
Ajout de membres au comité
consultatif de concertation
pour l'élaboration d'un
projet immobilier au
quartier des Fillols*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguette, TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle, CHAOUCHE Dalel donne procuration à DELGADO Alexandra, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, LEVEQUE Mickaël donne procuration à CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Il est rappelé que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social imposent à la commune de disposer en 2025 de 25 % de logements locatifs sociaux par rapport au nombre de résidences principales.

Afin de préserver les espaces agricoles et naturels, le plan local d'urbanisme (PLU) a identifié des espaces disponibles dans l'enveloppe urbaine pour pouvoir diversifier l'offre de logements et répondre aux besoins de la population.

Ainsi, onze emplacements réservés de mixité sociale ont été créés au PLU dont celui sur les parcelles cadastrées section AR n^{os} 128 et 129 au quartier des Fillols. Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AR n^o 128 ont souhaité la céder et ont trouvé un accord avec Var Habitat, office public départemental de l'habitat.

Afin d'inscrire ce projet dans une démarche de concertation, le conseil municipal en date du 11 juin 2020 a validé la création d'un comité consultatif de concertation qui sera associé tout au long du projet.

Toutefois, depuis sa création, plusieurs personnes ont fait part de leur souhait d'intégrer ce comité, il convient donc de délibérer à nouveau afin de compléter la liste des membres.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du 11 juin 2020 relative à la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet des Fillols,

VU les délibérations du 19 novembre 2020 et 11 février 2021 complétant la liste des membres du comité,

CONSIDERANT les demandes reçues depuis de madame Brigitte Marret, madame Marie-Christine Fauchier, monsieur Patrick Fouchier, madame Nathalie Ravault, monsieur Jacques Rousseau, monsieur Patrick Solari et monsieur Florent Richard afin d'intégrer ce comité.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet des Fillols telle que définie ci-dessous :

- des représentants du conseil municipal : monsieur le maire, madame Danièle Ravinal (suppléante madame Pascale Tréquatrini), monsieur Jean-Pierre Coiquault (suppléant monsieur Philippe Laureri), monsieur Patrick Boubeker (suppléant monsieur Jean-Claude Le tallec), madame Jessica Atias (suppléante madame Paule-Sandrine Charreton), madame Christiane Vincents (suppléante madame Laure Lagier), monsieur Pierre Royet (suppléante madame Audrey Marinoni).
- des administrés : monsieur Robert Fauchier, monsieur Laurent Troger, monsieur Jean-Michel Borg représentants l'association du Cros de Longagne, madame Marie-Christine Ré, monsieur René Malvestiti, monsieur François-Xavier Dartiguenave, monsieur Robert Volparo, monsieur Vincent Rault, madame Marie-Jeanne Mari, madame et monsieur Jocelyne et Noël François, madame et monsieur Alexandre et Karine Bremaud, madame Annie Grégori, monsieur Pierre Allione, madame Capucine Vancassel, monsieur Ronan Richard, monsieur Emmanuel Delage président de l'association les mas de Longagne, madame Brigitte Marret, madame Marie-Christine Fauchier, monsieur Patrick Fouchier, madame Nathalie Ravault, monsieur Jacques Rousseau, monsieur Patrick Solari et monsieur Florent Richard.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

